

### LES CONTRE-INDICATIONS AU DON DE SANG

# **VOUS POUVEZ DONNER VOTRE SANG ... SI:**

- Vous avez entre 18 et 70 ans (moins de 65 ans pour un premier don)
- Vous êtes en bonne santé
- Votre poids est au moins égal à 50 kg

Il est fortement recommandé de ne pas être à jeun Pour un 1<sup>er</sup> don, se munir d'une pièce d'identité

### **VOUS DEVEZ VOUS ABSTENIR TEMPORAIREMENT DE DONNER VOTRE SANG**

- > Pendant 6 mois
  - Après un accouchement ou une fausse-couche (et bien sûr durant toute la grossesse)
- > Pendant 4 mois
  - Après une endoscopie (fibroscopie, gastroscopie, coloscopie...)
  - · Après un tatouage ou un piercing
  - Après retour d'un pays où sévit le paludisme (voir la liste au dos)
- > Pendant 24 heures
  - Suite à un détartrage ou à des soins dentaires
- Le jour de la collecte
  - Si vous devez exercer une activité ou un **sport pénible**, dangereux ou violent, il faudra le signaler au médecin

#### **VOUS NE DEVEZ PAS DONNER VOTRE SANG ... SI:**

- Vous avez été transfusé(e) ou greffé(e) avec du sang ou des tissus d'un autre donneur
- Vous avez des comportements sexuels à risque
- Vous avez utilisé des drogues par voie intraveineuse
- Vous avez eu une maladie grave ou chronique
- · Vous avez été traité(e) avant 1989 par hormone de croissance
- Un membre de votre famille a été atteint de la maladie de Creuztfeldt Jakob
   Vos séjours cumulés dans les lles Britanniques, entre 1980 et 1996, ont dépassé un an

Si vous êtes concernés par l'un de ces items, nous vous orienterons vers le médecin de prélèvement pour avis

ETABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG – PYRENEES MEDITERRANEE – CI 07-07-2016

www.efs.fr 1/2

## AFIN D'EVITER LA CONTAMINATION DE LA POCHE DE SANG PAR LE PARASITE DU PALUDISME

Tout donneur ayant séjourné dans l'un des pays cités dans la liste ci-dessous, doit respecter un délai de 4 mois à partir de la date de retour en France avant d'effectuer un don de sang.

Quelle que soit la durée du séjour dans le pays.

→ Qu'un médicament antipaludéen ait été prescrit ou non.

#### LISTE DES PAYS IMPALUDES

Afghanistan Afrique du Sud

Angola

**Arabie Saoudite** 

Argentine Bangladesh

Belize Bénin Bhoutan Bolivie Botswana Brésil

Burkina Faso

Burundi Cambodge Cameroun Chine

Colombie Comores Congo Costa Rica Côte-d'Ivoire

Djibouti Équateur Érythrée Éthiopie Gabon Gambie Ghana Guatemala

Guinée

Guinée-Bissau Guinée équatoriale Guyana

Guyane française

Haïti

Honduras

Inde

Indonésie

Iran Iraq

Jamaïque Kenya Laos Libéria

Madagascar Malaisie Malawi Mali

Mauritanie

Mayotte (collectivité départementale)

Mexique

Mozambique Myanmar (ex-Birmanie) Namibie Népal Nicaragua

Nicaragua Niger Nigéria Ouganda Pakistan Panama

Papouasie-

Nouvelle Guinée

Paraguay Pérou

Philippines

République

Dominicaine

République

Centrafricaine

République

Démocratique du Congo (ex-Zaïre)

Rwanda El Salvador

Sao Tomé et Principe

Salomon (Iles)

Sénégal

Sierra Leone

Somalie
Soudan
Sri Lanka
Surinam
Swaziland
Tadjikistan
Tanzanie

Tchad

Thaïlande

Timor Oriental

Togo Vanuatu Venezuela Vietnam

Yémen Zambie

Zimbabwe

Source BEH - 2016